



Abandon de domicile + comptes vides !

Par **chabine**, le **24/01/2008** à **16:33**

Bonjour à vous,

Je suis une étudiante désespérée...

En effet, mon père a déposé une main courante a la police pour "abandon de domicile conjugale" car ma mère a quitté son domicile au début du mois sans prévenir...

Hier, surprise, nous apprenons que ma mère est partie aux DOM-TOM rejoindre son amant...

Apogée de notre étonnement quand nous nous apercevons que les comptes de mon père sont pratiquement vides !! Cela devient problématique car actuellement je fais mes études dans une autres villes, que je n'ai pas de ressources autres que les dons de mes parents (et APL) pour le moment, car mon frère a trouvé un travail pour la fin du mois.

Mon père compte lancer une procédure de divorce pour faute, que doit-il prouver ? que doit-il faire ?

Je suis effondrée, aidez moi s'il vous plait !
Cordialement

Par **ly31**, le **24/01/2008** à **17:27**

Bonsoir,

Votre mère est partie sans vous prévenir au DOM TOM !

Votre père a procédé comme il le fallait en déposant une main courante auprès de la Police, de plus, il a en sa possession les relevés de comptes qui démontrent que cet argent a également disparu comme par hasard en même temps que votre mère

De toute façon, j'imagine que votre père va s'empresse de prendre un Avocat qui va lui communiquer toutes les démarches à effectuer

Je comprends tout à fait votre désarroi, mais restez confiante votre père est là !
Je vous souhaite bon courage

ly31